

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR MAXIME JEANBOURQUIN, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "LA ROCHE : PEUT-ON ENVISAGER UNE SOLUTION DEFINITIVE" (N° 2171)

Un responsable fédéral de la section "glissements de terrains, avalanches et forêts protectrices" s'est rendu sur place à deux reprises et a approuvé les études des cartes de danger, les travaux 2007 et ceux en cours. Il est d'avis que les travaux effectués et l'instrumentation qui doit encore être faite est une réponse bien adaptée à l'événement qui est survenu. Un niveau de sécurité globalement satisfaisant tant pour le trafic routier que celui des CJ sera atteint.

Lors de la séance du 24 avril 2008 avec les chefs du Service des ponts et chaussées et de l'Office de l'environnement, le responsable fédéral a déclaré que l'OFEV n'a pas de base légale pour augmenter sa participation financière en raison de cet événement dans le cadre de la protection contre les dangers naturels. En effet, les subsides fédéraux des années 2008 à 2011 sont fixés par la convention-programme dans le cadre de la RPT.

Le Gouvernement privilégie la construction d'un tunnel d'évitement de La Roche. Aussi, il a interpellé Monsieur le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour son financement. Il demeure dans l'attente de la réponse fédérale.

Les travaux en cours restent néanmoins indispensables dans la mesure où la mise en service d'un tunnel d'évitement ne pourrait se faire au mieux que dans un délai minimal de cinq ans. Il faut durant ce laps de temps pouvoir garantir une exploitation ferroviaire et un accès routier sûrs.

Delémont, le 7 mai 2008

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier

Sigismond Jacquod